

Dispositif DAQ : Comment accéder plus facilement à une formation qualifiante

Le 27 janvier 2026, la nouvelle édition du Dispositif Amont de la Qualification (DAQ) pour la période 2026-2030, a été présentée aux partenaires sociaux-professionnels du territoire. Claude Mercier, conseiller régional de Bourgogne Franche-Comté, était présent au Centre de Formation Bourgogne Franche-Comté (CFB).



Claude Mercier, conseiller régional de Bourgogne Franche-Comté, a présenté l'intérêt du «Dispositif Amont de la Qualification», dans les locaux du Centre de Formation de Bourgogne Franche-Comté à Besançon ©YQ

Les objectifs du Dispositif Amont de la Qualification

Le groupement DAQ pour la zone d'emploi de Besançon est constitué de 7 organismes de formation : AFPA, AP7R, CFB, CRIF, FRATE,

GRETA et INFA. Son objectif est d'accompagner les demandeurs d'emploi de plus de 16 ans dans la construction de leur projet professionnel. Les bénéficiaires, inscrits ou non à France Travail, préparent ainsi leur accès à une formation

qualifiante et/ou un emploi, en validant les prérequis nécessaires. Il s'agit de confirmer, de préciser, voire de modifier leurs choix d'orientation professionnelle. Les équipes du groupement s'attachent à prendre en compte les

acquis, les compétences et les expériences de chaque personne. L'individualisation prend en considération le rythme d'apprentissage, la levée des freins afin de faciliter et de sécuriser leur parcours d'insertion professionnelle.

Les bénéficiaires ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle et sont éligibles à la rémunération du Conseil Régional.

Le DAQ est accessible sur le bassin d'emploi de Besançon, Baume-les-Dames, Riez et Valdahon.

Découvrir des secteurs d'activités multiples

La découverte du milieu professionnel se fait au travers de plateaux techniques et de stages en entreprises dans plusieurs filières professionnelles : les métiers du service à la personne, le bâtiment, l'industrie, l'industrie agro-alimentaire et les métiers de bouche, l'agriculture et les travaux paysa-

gers, la sécurité, l'hôtellerie et la restauration, le commerce et la logistique et les métiers du tertiaire.

Le DAQ, un dispositif co-financé par l'État et la Région

Le Conseil régional porte la compétence de la formation professionnelle dans le cadre du Plan régional d'investissement dans les compétences. Le dispositif se poursuit sur la période 2026-2030.

Les résultats sont là

«Au travers du DAQ, le groupement porté par le Centre de Formation BFC accueille avec bienveillance et discrétion des personnes éloignées de l'emploi. En prenant le temps de les écouter, il réussit à les intégrer à un emploi ou une formation qualifiante dans les six mois qui suivent leur parcours d'intégration» a souligné Claude Mercier.